

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CH-3003 Berne

Berne, 11 juin 2024 / DR
VL/ 21.403

Expédition électronique : familienfragen@bsv.admin.ch

21.403 n Iv. pa. CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles.

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Commentaire général

Nous apprécions les efforts déployés pour trouver des solutions adaptées aux défis actuels. Cependant, le PLR a des réserves importantes sur le projet proposé. Notre objectif est de décharger les charges financières des parents, mais nous craignons que ce projet puisse, paradoxalement, augmenter indirectement les charges financières des familles, produisant ainsi un effet contreproductif. L'initiative parlementaire 21.403 vise à moderniser le financement de l'accueil extrafamilial pour enfants en Suisse. La proposition initiale de la CSEC-N avait pour objectif de remplacer le programme d'impulsion par un soutien durable aux structures d'accueil, financé par des contributions de la Confédération et des cantons. La CSEC-E, en revanche, propose un financement principalement assuré par les employeurs, ce qui soulève plusieurs préoccupations majeures du point de vue des employeurs et de la viabilité économique à long terme.

Défis Financiers du Budget Fédéral

Compte tenu des défis financiers colossaux auxquels fait face le budget fédéral, sans oublier l'adoption de l'initiative populaire « 13e AVS », le PLR estime que ce paquet de mesures est insoutenable. Les dépenses fédérales prévues par ce projet risquent de creuser davantage le déficit budgétaire, ce qui n'est pas une solution viable à long terme. La situation financière actuelle exige des politiques de dépenses prudentes et bien ciblées, et ce projet ne répond pas à ces critères.

Financement par les Cotisations Salariales

Nous sommes opposés à l'idée de financer les nouvelles allocations de garde d'enfants par des cotisations salariales additionnelles imposées aux employeurs. Les charges fiscales et parafiscales sur les salaires sont déjà à un niveau très élevé, augmentant le coût de la main-d'œuvre en Suisse et diminuant ainsi la compétitivité des entreprises suisses sur le marché mondial. Cette augmentation des coûts salariaux aura des répercussions négatives directes sur l'emploi et sur le niveau des salaires nets, accentuant ainsi la pression économique sur les employeurs et les employés. De plus, les employeurs suisses ont déjà consenti des investissements significatifs dans des solutions d'accueil pour enfants, telles que la création

de crèches et d'autres structures de garde. Exiger des employeurs qu'ils doublent ces contributions sans prendre en compte leurs efforts actuels est non seulement injuste mais également économiquement intenable, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui ne peuvent pas supporter une nouvelle augmentation des coûts salariaux.

Efficacité Administrative

Le financement par les cotisations salariales engendrerait des coûts administratifs élevés, diminuant l'efficacité du système proposé. Bien que les caisses de compensation familiale aient fourni des conseils techniques à la CSEC-S, elles ont indiqué que la mise en place de telles solutions entraînerait une bureaucratie lourde, détournant une partie substantielle des recettes des allocations vers des frais administratifs au lieu de bénéficier directement aux familles.

Meilleure répartition des compétences

Le PLR maintient qu'une meilleure répartition des tâches entre les différents acteurs étatiques est nécessaire. Les cantons sont les mieux placés pour gérer la conciliation entre la vie familiale et professionnelle ainsi que pour promouvoir la garde d'enfants externe. Cette approche est non seulement conforme au principe de subsidiarité mais elle est également plus efficace, car elle permet aux solutions d'être adaptées aux réalités locales et spécifiques des différents cantons. Il est du ressort des cantons d'améliorer le soutien de l'État aux institutions de garde d'enfants et aux parents. Le PLR continuera à travailler en conséquence au niveau cantonal pour soutenir les familles de manière ciblée et efficace.

Compatibilité Famille-Carrière et Responsabilité Parentale

Le PLR reconnaît l'importance de la compatibilité entre la famille et la carrière. Cependant, nous croyons fermement que la responsabilité éducative et économique principale des enfants doit rester entre les mains des parents. L'État ne peut et ne doit pas se substituer aux parents dans ces responsabilités. Il est essentiel de créer des conditions-cadres appropriées à différents niveaux – par les employeurs et par l'État – pour soutenir les familles, mais sans empiéter sur les responsabilités parentales fondamentales.

Incitations au Travail et Égalité des Chances

L'une des motivations de l'initiative est d'encourager davantage de femmes à rejoindre le marché du travail. Si cet objectif est louable, le moyen proposé est contestable. Plutôt que d'alourdir les charges des employeurs, il serait plus judicieux de financer les allocations de garde par les recettes fiscales générées par l'augmentation du taux d'emploi des femmes, comme l'ont démontré diverses études économiques. Cette approche garantirait non seulement une plus grande efficacité économique mais également une équité dans la répartition des charges.

Limites Constitutionnelles et Rôle de la Confédération

En ce qui concerne le cadre de l'État, il est essentiel de respecter les niveaux de gouvernement et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. La Confédération n'a qu'un rôle subsidiaire très limité dans le domaine de la garde d'enfants en dehors de la famille, selon la constitution.

Conclusion

Pour conclure, bien que nous comprenions et partageons les objectifs de soutenir les familles et d'améliorer la compatibilité entre la vie professionnelle et familiale, nous croyons que le projet actuel présente des risques financiers et constitutionnels majeurs. Nous encourageons

une approche qui respecte la répartition des compétences et des responsabilités financières entre la Confédération et les cantons et qui soit financièrement soutenable à long terme.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que nos préoccupations seront prises en compte dans la décision finale.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jon Fanzun